

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale**

CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

Lieu-dit Vincent

RD562

83 440 MONTAUROUX

Annexe volontaire n°1

Notice descriptive

SCI AUGUSTA

Lieu-dit Vincent

83 440 MONTAUROUX

02 Décembre 2021

SCI AUGUSTA

Lieu dit VINCENT
ROUTE DEPARTEMENTALE 562
83440 MONTAOUX

CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

NOTICE DESCRIPTIVE PA2

MAITRE D'OUVRAGE

SCI AUGUSTA
LIEU DIT VINCENT
ROUTE DEPARTEMENTALE 562
83440 MONTAOUX

ARCHITECTES

(mission PA)

HERVE KAKOURIDIS
77, rue Dragon
13006 MARSEILLE
Tél. 04.96.10.34.61
Email : architecture@herve-kakouridis.fr

MAITRE D'ŒUVRE

SECOBAT SUD S.A.S.
8, Bd Vincent Delpuech
13008 MARSEILLE
Tél. 04.91.17.46.30
Email : contact@secobatsud.fr

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

Table des matières

1.	ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL :	3
2.	ETAT DES LIEUX – ASSIETTE FONCIERE:.....	7
3.	PROJET ARCHITECTURAL	8
3.1.	Définition du projet	8
3.2.	Projet :	8
3.2.1.	L'aménagement du terrain.....	8
3.2.2.	Le projet architectural.....	9
4.	AMENAGEMENTS PAYSAGERS PROJETES :	10
5.	CONFORMITE VIS-A-VIS DU REGLEMENT DU PLU en zone UEc :.....	12
	Annexe	13

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

1. ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL :

Actuellement le site s'inscrit en zone UEc du PLU correspondant aux zones d'activités tertiaires et commerciales. Le projet entre complètement dans la catégorie autorisée.

Situé au Sud-Est de l'agglomération Montaurousienne, le site concerné par le projet s'inscrit dans la zone d'activité Vincent.



Globalement, le site est cerné au Nord, à l'Ouest et à l'Est par des limites séparatives privées et au Sud par la route départementale N°562. Il jouxte donc à l'est, au nord et à l'ouest le parking du centre commercial comprenant un hypermarché alimentaire, une galerie commerciale, une station-service et une station de lavage automobile. L'environnement immédiat du projet s'inscrit donc au centre d'un ensemble d'entités commerciales relié par un parking arboré de 332 places. Actuellement les abords du site donne à voir des aménagements paysagers de qualité.

VUE 1



PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

ENVIRONNEMENT DU PROJET - VUE AERIENNE – REPERAGE PHOTOS



VUE 2



VUE3



PERMIS D'AMENAGER
NOTICE DESCRIPTIVE

CREATION D'UN PARKING SOUS
OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

NOVEMBRE 2021

VUE4



Plus globalement la photo aérienne et les différents points-de-vues ci-dessus permettent d'apprécier l'importance des zones végétalisées recensées sur l'ensemble du site environnant le projet.

Ainsi la variété des aménagements et des compositions paysagères présents sont constitués d'essences aux couleurs et volumes divers tels que :

Arbres de haute tige :

Palmiers, Cyca, Ifs, Oliviers, Troènes, Cyprès, mûriers-platanes.

Espèces arbustives :

Thuyas, Laurier tin, Laurier sauce, Laurier rose, Pittosporum, Genévrier, Cotonéaster, Agaves.

Arbrisseaux et couvre-sol :

Lavande, Cotonéaster horizontalis, Juniperus, Romarin rampant, Santoline.

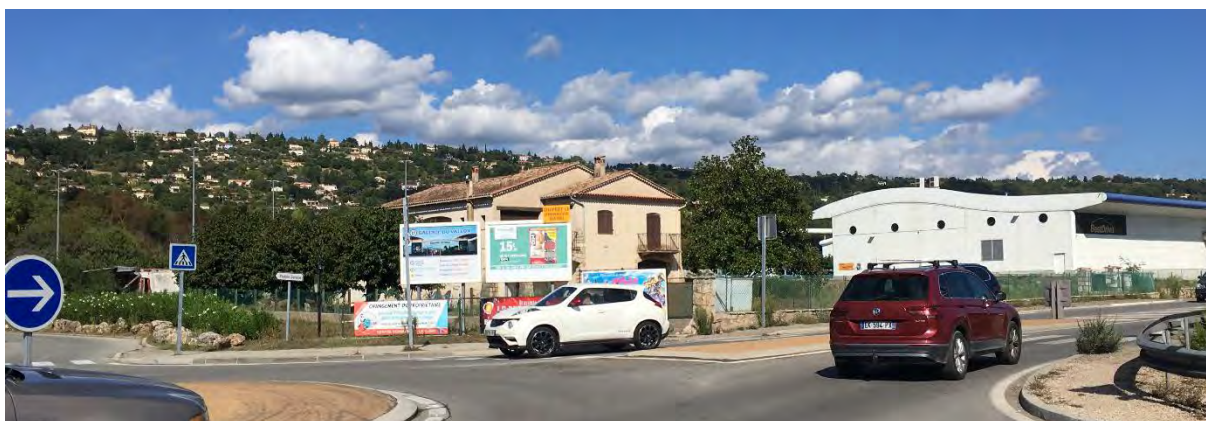
L'assiette foncière concernées par le projet est cadastrées section I n°1820 et 1821 pour une contenance de 4510m². Dans cette emprise, une habitation et ses aménagements actuels devront laisser place au projet consistant à réaliser un parc de stationnement et la mise en place d'ombrières dont une grande partie servira de support aux panneaux photovoltaïques. Une demande de permis de démolir est intégrée au présent dossier de permis d'aménager. Cette emprise foncière revêt un couvert végétal majoritairement pauvre. Seuls 5 mûriers platane en bordure Ouest et 1 magnolia Grandiflora sont à recenser. Les photos ci-après font état des aménagements actuels sur les parcelles concernées.

VUE 1



PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

VUE 2



VUE 3



VUE 4



Ce mur agglos non enduit particulièrement inesthétique sera démolé concomitamment aux bâtis présents sur le terrain. La suppression de ce mur permettra d'élargir l'horizon au nord du terrain et de ne plus arrêter le regard.

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

VUE 5



PLAN DE REPERAGE DES POINTS-DE-VUES

**2. ETAT DES LIEUX – ASSIETTE FONCIERE:**

De forme trapézoïdale, l'unité foncière constituant l'assiette du projet comprend actuellement une maison d'habitation traditionnelle sur 2 niveaux (rez-de-chaussée + étage) et ses annexes (garage et atelier). Les éléments bâtis sont tous regroupés

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

au Nord-Ouest du terrain. Mise à part 5 mûriers platane en bordure ouest et un Magnolia Grandiflora à proximité de la façade Est, le terrain ne recense aucune autre plantation et s'apparente à une friche composée d'herbes folles et de terre battue.

Pour laisser place au projet, l'ensemble du bâti présent sur le terrain sera donc démolit et les mûriers platane abattus. Le Magnolia quant à lui sera déplacé en bordure sud-ouest du terrain.

3. PROJET ARCHITECTURAL

3.1. Définition du projet

La SCI AUGUSTA, maître d'ouvrage de l'opération, a la volonté de mettre en place un projet dont le but premier est la récupération d'énergie. Pour ce faire elle a opté pour la captation d'énergie solaire via la réalisation d'ombrières supports de panneaux photovoltaïques. Compte tenu de la proximité du parking du centre commercial et de l'opportunité offerte par ce contexte, les ombrières, à l'origine du projet, auront la double fonction de support de panneaux photovoltaïques et d'abri pour des aires de stationnement.

Le futur parc de stationnement abrité sous ombrières sera accessible depuis le giratoire existant situé au Sud-Ouest. Pour désenclaver les parcelles concernées et fluidifier la circulation des véhicules au sein du projet, l'îlot sera connecté en périphérie et plus précisément au droit de chaque circulation créée débouchant sur le parc de stationnement du centre commercial. Ces connexions pourront se faire par le biais de servitudes de passage créant ainsi des ouvertures entre l'assiette foncière du projet et les parcelles voisines. Ces différentes ouvertures pourront également créer des passages pour les piétons.

L'ensemble ainsi remanié permettra, in fine, de créer 89 places de stationnement, 1607m² d'ombrières supports de panneaux photovoltaïques et l'installation de bornes de recharge électrique alimentant 9 emplacements réservés aux véhicules électriques.

3.2. Projet :

Face à la qualité architecturale et paysagère du site environnant le projet, le maître d'ouvrage a la volonté de poursuivre cet élan d'intégration tant sur le plan architectural que paysager.

3.2.1. L'aménagement du terrain

Compte tenu du fonctionnement et de la fréquentation que le projet va générer, il devra être mis en place un certain nombre d'adaptations en termes d'accès et de circulation intra-muros.

La voirie

Depuis l'entrée principale située au Sud-Ouest de la propriété, la connexion pourra se faire par le biais de l'actuel giratoire dont la forme et le diamètre sont adaptés à la circulation des gros porteurs.

Depuis le giratoire existant, la voirie pénétrera pleinement au sud-ouest de la nouvelle emprise foncière afin de desservir les nouvelles aires de stationnement abritées par les ombrières.

Le sens d'implantation des peignes restera inchangé, il permettra sans conteste, à l'aide d'une voirie de 6.00m de large, de maintenir une circulation confortable et sécurisée.

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

Les pentes actuelles Est-Ouest et Nord-Sud, situées entre 1 et 2% permettront sans difficulté de relier le projet aux abords des parcelles voisines compte tenu des faibles déblais et remblais et ce en épousant le plus possible les niveaux NGF actuels.

Dans la continuité de la voirie existante, le projet intégrera une large circulation piétonne adaptée aux personnes en fauteuil roulant. Tout ce travail de voirie permettra donc à la clientèle piétonne de se déplacer en toute sécurité sur le site.

Le projet s'organise donc autour des points suivants :

- Le rattachement du giratoire existant par une voie pénétrante de 6.00m de large à sens unique. Sa dimension et son sens unique est indispensable pour éviter tout stockage de voitures qui engorgerait le giratoire existant et provoquerait des problèmes de circulation sur la route départementale.
- La création de 89 places de stationnement dont 9 seront équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques
- le positionnement des peignes dans la continuité du stationnement existant et orientés Est-Ouest. Les places créées non réservées aux PMR auront des dimensions supérieures aux dimensions standards pour un meilleur confort des usagers (2.80mX5.00m).
- La totalité des ombrières représentera une emprise de 1607m² et servira de support à des panneaux photovoltaïques conformément à l'étude de faisabilité réalisée par le BET Greenflex jointe au présent dossier. La production d'énergie pourra servir à alimenter directement les bornes de recharge électrique rapide et l'excédent sera revendu à Enedis. Au centre du nouveau parking un local technique abritera le TGBT.
- Le projet totalisera 89 places abritées sous ombrières.
- La création d'un bassin de rétention de 339m³ en partie sud conformément aux recommandations du PLU et à l'étude hydraulique réalisée par BET INGEROP. au stade de la conception, le projet prends donc en compte l'ensemble des éléments constituant cette étude.

3.2.2. Le projet architectural

Les ombrières :

La réalisation du parc de stationnement sous ombrières participera à la valorisation de la friche actuelle. La disposition des peignes de stationnement offrira la possibilité d'orienter les futures ombrières plein sud. Cette orientation permettra d'optimiser au maximum l'apport d'énergie emmagasinée par les cellules photovoltaïques.

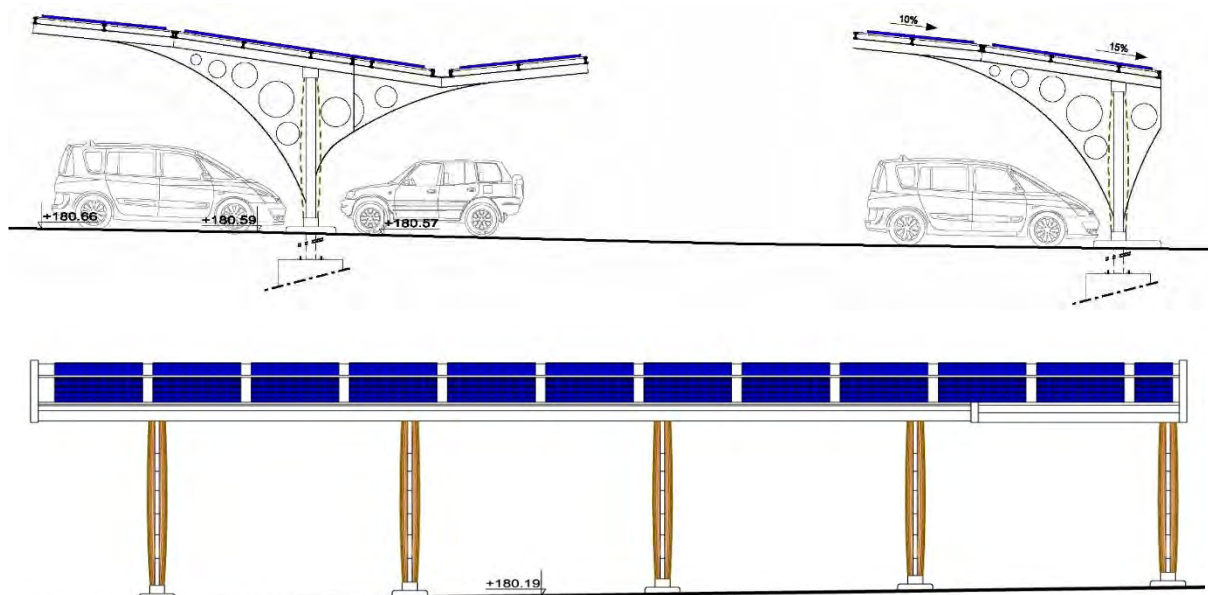
Le dispositif photovoltaïque comprendra in fine 690 unités réparties sur 9 ombrières. Dans la continuité des panneaux, les bacs acier resteront apparents permettant un traitement uniforme des toitures.

Les ombrières auront la triple fonction d'abriter du soleil, de la pluie et de produire de l'énergie. Mais au-delà de leurs fonctions pratiques, elles devront apparaître comme des éléments d'architectures soignés intégrant une nouvelle dimension esthétique. A intervalles réguliers (toutes les 2 places), une structure porteuse spécifique couvrant les peignes simple

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

ou double-face prendra place. Conformément au plan de façades et de toiture ces structures seront composées des éléments suivants :

- 1 poteau central métallique recouvert de bois
- De part et d'autre du poteau central, des corbeaux métalliques perforés blanc RAL 1001 répartiront et reprendront les charges de la couverture
- Toiture constituée de pannes, bac acier et chenaux
- Panneaux photovoltaïques



L'ensemble des ombrières représentera une surface d'emprise au sol de 1607m².

L'inclinaison de ces dernières permettra effectivement une orientation sud optimisant la réception solaire des panneaux photovoltaïques. Au droit de chaque poteau, des poutres métalliques galbées formant des corbeaux seront percées pour donner plus de légèreté et de transparence à l'ensemble. Ces dernières devront donc reprendre les charges occasionnées par les pannes et le complexe photovoltaïque. A ce titre une étude de sol réalisée par un BET habilité est jointe à la présente demande. La structure des ombrières devra faire l'objet d'une étude spécifique par un BET structure dans le cadre de leur réalisation et l'ensemble devra tenir compte de l'étude de sol permettant de mettre en exergue la portance et la consistance du sol supportant l'ensemble du projet.

Au droit de chaque circulation pénétrant dans le futur parc de stationnement, des gabarits seront implantés imposant aux véhicules une hauteur maximum de 2.20m (Cf. plan de façades-coupes et plan de toiture N° 2021.10.03)

4. AMENAGEMENTS PAYSAGERS PROJETES :

Le projet s'accompagne d'un aménagement paysager de qualité tant dans le choix des essences que dans l'organisation et l'aménagement du couvert végétal. Parmi les végétaux présents et recensés sur le site, un certain nombre sont à exclure car considérés comme des espèces dangereuses et endémiques telles que les « herbes de la pampa », les « griffes de sorcières », les « lampourdes d'Italie »,...

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

A l'exception des palmiers Phoenix choisis pour leur robustesse et leur feuillage décoratif apportant une touche graphique au projet, l'aménagement paysager privilégiera la plantation d'espèces indigènes et variées car elles sont les garantes de la richesse des sols et de la biodiversité. Il faut également tenter d'intégrer un type de végétation peu exigeante en eau.

Pour accompagner les nouveaux aménagements le projet envisage les plantations suivantes :

- Au Sud le long de la départementale, entre limite de propriété et ombrières plantation de :
 - 9 palmiers Phoenix plus précisément Jubaea Chilensis viendront rythmer en premier plan le linéaire d'ombrières photovoltaïques. La robustesse de cette variété à feuilles pennées, lui permet de résister à des températures pouvant atteindre -15°.
 - Soulignement de la limite de propriété par un mélange arbustif composé de sujets persistants (pittosporum, laurier tin laurier sauce, arbousier)
 - En bordure des grands îlots délimitant le nouveau parking, plantation de couvre-sol (romarin, lavande, thym, sauge, sedum, cotoneaster horizontalis)
 - Un gazon rustique fera le lien entre toutes les espèces plantées

- En bordure Est du nouveau parking :
 - En limite Est des parcelles I 1820 et 1821, plantation d'une importante masse végétale composée d'une haie de tamaris.
 - Le long de la bordure délimitant la voirie, plantation de couvre-sol (romarin, lavande, thym, sauge, sedum, cotoneaster horizontalis)
 - Plantation d'un Magnolia Grandiflora. Le magnolia existant repéré sur le plan de masse état des lieux sera déplacé et transplanté au sud de cet îlot.
 - Au centre de ce grand îlot, un cèdre et 3 oliviers seront plantés. Le profil de leur ramure pourra se mêler à la haie colorée constituée par la frondaison de tamaris.
 - Un gazon rustique fera le lien entre toutes les espèces plantées

- Les îlots canalisant la circulation :
 - Plantation de plantes couvre-sol (romarin, lavande, thym, sauge, sedum, cotoneaster horizontalis).

Les parcelles cadastrées I N° 1820 et 1821 constituant l'assiette foncière du projet, bénéficieront d'un aménagement paysager de qualité représentant environ 1128m² soit 25% de leur superficie totale.

Outre les quelques adaptations permettant de relier le projet à l'existant, la qualité des aménagements actuels situés autour du projet décrits précédemment, ne subira aucune transformation.

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

5. CONFORMITE VIS-A-VIS DU REGLEMENT DU PLU en zone UEc :

Art. UE 4 : Volumétrie et implantation des constructions

A. Emprise au sol maximum autorisée sur les parcelles concernées : 60%

Au droit des parcelles concernées, la surface d'emprise au sol des ombrières restera inférieure à 60% de la surface totale des parcelles constituant l'assiette du projet. Les 1607m² d'ombrières représenteront 35.63% soit une emprise au sol très inférieure au maximum autorisé.

B. Hauteur des constructions autorisée : 9 mètres

L'ensemble des ombrières auront des hauteurs variables très inférieures à 9 mètres, la plus grande hauteur pourra s'élever à 4.25m

C. Implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques :

Les distances règlementaires vis-à-vis des dispositifs nécessaires à l'utilisation des énergies renouvelables (ombrières photovoltaïques) ne s'appliquent pas

D. Implantation des constructions vis-à-vis des limites séparatives :

Les distances règlementaires vis-à-vis des dispositifs nécessaires à l'utilisation des énergies renouvelables (ombrières photovoltaïques) ne s'appliquent pas

Art. UE 6 : Traitement des espaces paysagers et non bâtis

Comme précisé supra, la surface des espaces libres sur les parcelles cadastrées I N° 1820-1821 constituant l'assiette du projet représente 25% soit 1128m² sur les 4510m², et 13 arbres de haute tige soit environ 1 arbre pour 87m² d'espaces libres.

Art. UE 7 : Stationnement automobile

La parcelle ne recensera in fine aucune construction générant de la surface de plancher. La présente demande de permis d'aménager répond à une volonté de mettre en œuvre un parc de stationnement et le calcul des aires de stationnement vis-à-vis des surfaces bâties est sans objet.

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

Annexe

LES VEGETAUX

LES ARBRES DE HAUTE TIGE

L'olivier

C'est un arbre rustique qui exige un climat doux, lumineux et supporte tout à fait bien la sécheresse. Il craint plutôt les excès d'arrosage. Il résiste jusqu'à -12°C en repos végétatif hivernal, mais à -1°C seulement au niveau de sa floraison. Néanmoins, un hiver marqué lui est nécessaire pour induire la production de fleurs et donc d'olives. L'olivier est un arbre rustique, indifférent à la nature du sol.



Tamarix pentandra rubra



Le Tamarix pentandra rubra est un gros arbuste gracieux, très touffu, au feuillage caduc. Il a une floraison estivale abondante en très fines petites grappes roses. Malgré la finesse de son feuillage, c'est un excellent brise-vent, et il se plaît d'ailleurs à merveille en bord de mer où il est utilisé en haie. Le tamaris apprécie les sols frais et bien drainés.

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

Magnolia Grandiflora :



Les magnolias persistants (*Magnolia grandiflora*, parfois surnommé "laurier-tulipier") se distinguent des magnolias caducs non seulement par leur belles feuilles vernissées qui restent en place en toute saison mais également par leurs élégantes et imposantes fleurs blanc pur à blanc-crème délicatement parfumées, qui ne s'épanouissent pas au printemps mais en été.

Suivant leur taille (variable de quelques mètres pour les variétés les plus compactes à 18 mètres de haut pour certains magnolias persistants) et leur port, les magnolias persistants sont plantés en sujet isolé, au milieu de la pelouse, ou bien en alignement, par exemple le long d'une allée. Exposé plein soleil, il aime les sols bien drainés et frais. La chaleur de l'air et l'humidité non stagnante du sol sont des facteurs importants pour le bon développement des magnolias persistants.

Le palmier phoenix *Jubaea chilensis* :



PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

Le plus rustique et le plus robuste des palmiers à feuilles pennées, il résiste à -15° . Il s'adapte à de nombreuses situations. Son feuillage persistant semi retombant offre une silhouette particulièrement graphique et élégante. Il pousse dans un sol bien drainé et tolère la sécheresse.

Le cèdre :



Le cèdre est un arbre robuste et persistant, s'adapte à tout type de sol et résiste au minimum à -15° . Ce sujet peut être planté isolé car son port étalé aux branches horizontales l'éloigne naturellement des autres sujets.

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

LES ARBUSTES :

Virbunum tinus nom commun laurier tin.

C'est un arbuste facile à vivre, dense, touffu et à feuillage persistant, vert sombre. En fin d'hiver et au printemps, il produit d'abondantes cymes terminales de petites fleurs blanches, issues de boutons roses.

C'est un arbuste à la croissance moyenne et à la longue floraison hivernale. Il supporte bien la pollution atmosphérique.

Le Viburnum tinus supporte bien la taille et se plante aussi bien en isolé qu'au sein d'une haie libre. La floraison est le plus souvent suivie d'une fructification bleu foncé, très appréciée des oiseaux.

Pittosporum tobira

Essence méditerranéenne. Ce grand arbuste au feuillage vert brillant est porteur d'ombelles aux fleurs parfumées. Ses fleurs dégagent un parfum délicat de miel et de vanille. Cet arbuste demande un sol bien drainé et bien ensoleillé.

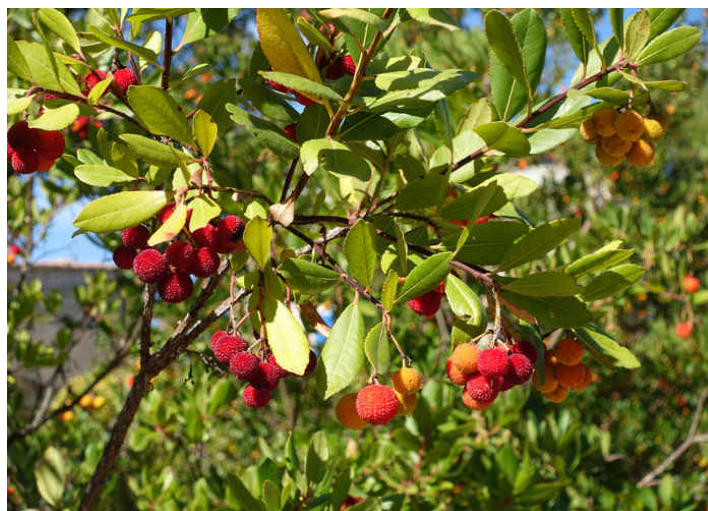


PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

Le laurier sauce : espèce persistante et robuste. Résiste à -20° . Il jouit d'une culture plutôt facile. Utilisé souvent pour la création de haie séparatives.



L'arbousier :



Ce fruitier va donner la touche de couleur indispensable entre sa floraison et le murissement de ses fruits. Il aime la chaleur et le soleil et supporte la sécheresse et les températures allant jusqu'à -17° . Mêlé aux autres arbustes décrits supra, il va donner du relief à la haie.

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

LES PLANTES COUVRE-SOL :

Le thym :

Couvre-sol, à croissance drainé. Des grappes de fleurs été sur un feuillage dense, odorant. Il est utilisé dans les entre les rocailles. Il est



rapide dans un sol bien pourpres apparaissent en brillant bleu-vert. Très endroits très ensoleillés, résistant au piétinement.

Rosmarinus officinalis : nom

C'est un arbuste dense et aromatiques. Petites fleurs, de printemps, parfois à l'automne.



commun romarin rampant touffu, à feuilles étroites et bleu violacé à bleu à la fin du

La sauge:

Sous-arbrisseau du bassin méditerranéen, la sauge est une plante résistante qui peut se développer sur des sols secs. Elle est utilisée dans l'agencement de rocailles et pousse dans des sols bien drainés. Son feuillage persistant et très fourni joue parfaitement son rôle de couvre-sol.



PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

Le sedum:

Les caractéristiques des principales variétés mises en œuvre sont les suivantes :

- Sedum album
Variété constituant des ensembles denses, tiges dressées persistantes. Feuilles effilées, vert moyen. Fleurs blanches.
- Sedum album coral carpet
Variété très tapissante, feuillage rougeâtre à vert, floraison blanche.
- Sedum sexangulare
Feuillage vert clair, feuilles alternes disposées sur 6 rangs. Floraison jaune.
- Sedum spurium
Variété basse, tapissante, feuilles plates, obovales, de couleur vert sombre. Fleurs étoilées roses.
- Sedum hispanicum
Variété tapissante au feuillage bleuté.
- Sedum floriferum
Variété tapissante, feuilles spatulées, dentées au sommet. Feuillage vert sombre, plutôt brillant. Fleurs jaune intense.

La couverture végétale est un assortiment de ces différentes variétés. Outre leur esthétique, leur variété de couleur, leur atout porte également sur leur résistance et leur capacité de se développer en milieu difficile.



PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

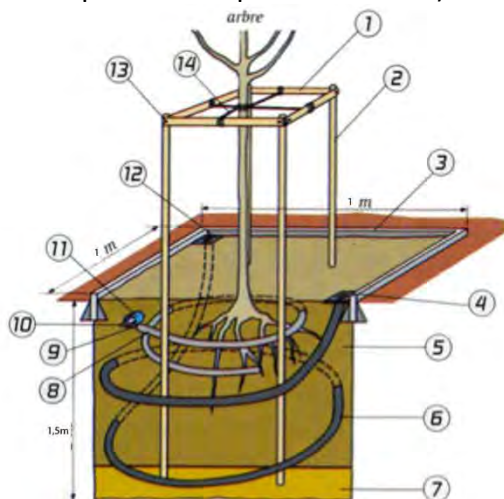
Le cotoneaster horizontalis:

Son port étalé et massif joue bien le rôle de couvre-sol. Robuste et à feuillage persistant il participe pour une grande part à la mise en valeur des compositions paysagères.



Principe de plantation

Dans les stationnements, les arbres seront plantés dans des fosses de plantations de 1,5m³, remplie du mélange de terre végétale (1m³), d'amendement organique et d'engrais organique. (cf. fiche infra). Chaque arbre aura un tuteur tripode en châtaignier. (cf. fiche infra). Leur arrosage se fera par la pose d'un drain. Les drains seront disposés en spirale sous les racines de l'arbre lors du rebouchage des fosses de plantation, une des extrémités devant être attachée en surface à l'un des tuteurs. Les extrémités seront bouchonnées (système amovible pour ce qui est de la partie aérienne).



Demi rondin Ø 10 cm
 Tuteurage : 4 tuteurs 4 m Ø10 cm
 Bordure voirie
 Regard capuchon
 Mélange terreux
 Drain agricole Ø100 (10 m)
 Ballast 80/100 et drainage
 Drain agricole Ø 60 de protection (6 m)
 Goutte à goutte (6 m)
 Canalisation PE
 Fourreau PVC Ø 100
 Sortie regard capuchon
 Vis dans pré trou
 Attaches

Développement Durable en rapport avec le projet.

Espace dit "vert"

Sur ces espaces naturels, non minéralisés, afin d'améliorer le maintien de l'eau sur ces surfaces, il suffit de faire des terrassements légers en forme de cunette sur les espaces plantés.

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------

Le choix des essences sera important.

Les essences proposées, méditerranéennes et rustiques dans l'ensemble, demanderont à la plantation et durant les deux premières années environ 100l d'eau par semaine en période estivale. Pour les arbustes ce sera de l'ordre de 3 à 4l d'eau semaine.

Pour l'entretien et la gestion, il sera proposé différentes interventions :

- Pour les déchets verts, produits résultants d'une taille ou d'une tonte... de végétaux, il sera possible, sur notre projet, dans des espaces plus discrets, de créer des zones de stockage, pour une partie de ces déchets, et après leur transformation en compost de les réutiliser sur le site.
- La mise en place de copeaux de bois ou autres matériaux minéralisés de type ballaste, gravillons roulés... sur les plantations nouvelles, limite la repousse des herbes invasives
- L'utilisation d'engrais naturel permettra de bien enrichir le sol et de bien préparer la terre pour la plantation.

La mise en place des réseaux

Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales comprenant les E.P des ombrières et ceux de la voirie. Ces derniers seront, suivant l'étude hydraulique, acheminés directement dans le bassin de rétention. Avant de se rejeter dans le milieu récepteur situé à l'aval, un fossé de décantation et une cloison siphonide concentreront les produits polluants non miscibles tels que les hydrocarbures libres. Les eaux ainsi traitées rejoindront in fine le réseau d'eaux pluviales communal. Le détail de l'étude hydraulique réalisée par le cabinet INGEROP permettra de mettre en exergue les différents traitements et solutions envisagés.

PERMIS D'AMENAGER NOTICE DESCRIPTIVE	CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	NOVEMBRE 2021
---	---	---------------